

# République Française

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DEMI-QUARTIER

775, route d'Etraz  
74120 DEMI-QUARTIER  
(Haute-Savoie)  
Arrondissement de BONNEVILLE

\*\*\*

N° DEL 2026 - 09

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, le Conseil Municipal de la Commune de **DEMI-QUARTIER**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Stéphane ALLARD**.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 19 février 2026

**Nombre de Conseillers Municipaux** :

En exercice :	14	Pour :	14
Présents :	13	Contre :	0
Représenté :	1	Abstention :	0
Suffrages exprimés :	14		

**PRESENTS**: Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Jean-Pierre SOCQUET, Sandrine BIRSAL Adjoints, Pascal BRONDEX, Catherine CABROL, Marie-Laure GAIDDON, Jérémie MARIN, Céline GACHET, Bertrand MARIN-LAMELLET, Catherine MONGET, Muriel MORAND, Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET,

**EXCUSE** : Monsieur Gaspard CHATELLARD (pouvoir à Monsieur Stéphane ALLARD).

Monsieur Pierre SOLLE a été élu secrétaire de séance.

### FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DES BOIS ET FORETS :

Le Conseil Municipal **VOTE**, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2026 des bois et forêts qui s'équilibre :

- En dépenses et recettes d'exploitation à : **50 000 €**
- Et en dépenses et recettes d'investissement à : **11 695.50 €**.

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures. Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 4 mars 2026.

**Le Maire,**

**Stéphane ALLARD.**



**Le Secrétaire de séance,**

**Pierre SOLLE.**

Certifié exécutoire :

Télétransmis en S. Préfecture le **10 MARS 2026**

Publié électroniquement le **10 MARS 2026**